

## **Arrêté fédéral sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée**

Monsieur le conseiller fédéral,

Par courrier du 6 mars 2026, vous nous avez invités à prendre position sur le projet d'arrêté fédéral relatif au financement des dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte.

D'une manière générale, le Conseil d'État partage l'objectif visant à garantir, sur le long terme, le renforcement de la sécurité de la Suisse. Dans un contexte international marqué par des incertitudes croissantes, il apparaît en effet nécessaire d'assurer à l'armée les moyens lui permettant de remplir ses missions et de préserver les conditions d'existence du pays. Les guerres conventionnelles entre États sont à nouveau une réalité en Europe et au Moyen-Orient. Parallèlement, les cyberattaques, la désinformation et les tentatives d'influence stratégique dans le cadre de menaces hybrides se multiplient. La Suisse doit donc se préparer à faire face à différents scénarios, elle doit se doter de capacités crédibles et être en mesure de protéger ses infrastructures critiques. À noter toutefois que la protection militaire n'est qu'une composante d'une sécurité globale. Les instruments de politique de sécurité civile revêtent une importance tout aussi grande. L'affectation de ces 3 milliards de francs supplémentaires doit ainsi être réservée à des projets relevant de la protection de la population au sens large.

Cela étant, le mécanisme de financement proposé, fondé sur un relèvement de la TVA, soulève d'importantes réserves. Une telle mesure aurait pour effet d'augmenter directement le coût de la vie pour la population, en affectant le pouvoir d'achat des ménages. Elle impacterait également les entreprises, avec des répercussions probables sur les prix finaux et, partant, sur la compétitivité économique. En outre, une augmentation de la TVA entraînerait également des coûts supplémentaires pour les collectivités publiques, dans un contexte déjà marqué par des contraintes budgétaires importantes.

Dès lors, le Conseil d'État estime que la solution proposée, bien que pragmatique et rapidement applicable, reporte de manière directe la charge financière sur la population et l'économie, sans qu'une analyse approfondie d'alternatives au niveau des finances fédérales ne soit clairement démontrée.

Nous vous remercions de tenir compte de notre position et vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 18 mai 2026

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
C. GRAF

*La chancelière,*  
S. DESPLAND